

# MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française  
Département de la Moselle



**DECISION DU MAIRE**  
**N°2023/017/D du 13/01/0213**  
**Avenant n°1 à la mission d'étude**  
**portant sur la révision allégée du**  
**PLU**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R-2122-8 modifié,
- CONSIDERANT l'intérêt de compléter l'étude de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme par une modification de celui-ci, afin notamment de rectifier et harmoniser certains points du règlement mais également de modifier le secteur réservé à la réalisation par le SMITU d'un P+R,

## DECIDE :

- 1°) de signer un avenant n°1 à la mission d'étude relative à la révision allégée du PLU confiée le 07 mai 2021 au cabinet OTE,
- 2°) la commande porte sur un montant global et forfaitaire de 2.880€ HT.

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



Le Maire:

Bernard VEINNANT

Affiché le  
en ligne le 17/1/23

TERRE  
2024  
DE JEUX